



# REGIE MUNICIPALE DE GRAULHET

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2015**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	5
1.6.2.	Production .....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	9
2.3.	Recettes .....	10
3.	Indicateurs de performance .....	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	11
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	15
4.	Financement des investissements .....	16
4.1.	Branchements en plomb.....	16
4.2.	Montants financiers.....	16
4.3.	État de la dette du service .....	16
4.4.	Amortissements .....	16
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	16
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	19
7.	Commentaire général sur les données .....	20
8.	Annexe : Résultats 2015 – analyses ARS.....	21

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : GRAULHET
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : GRAULHET
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 22/03/2016.
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert 12 072 habitants au 31/12/2015 (11 761 au 31/12/2014).

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 4 990 abonnés au 31/12/2015 (4 893 au 31/12/2014).

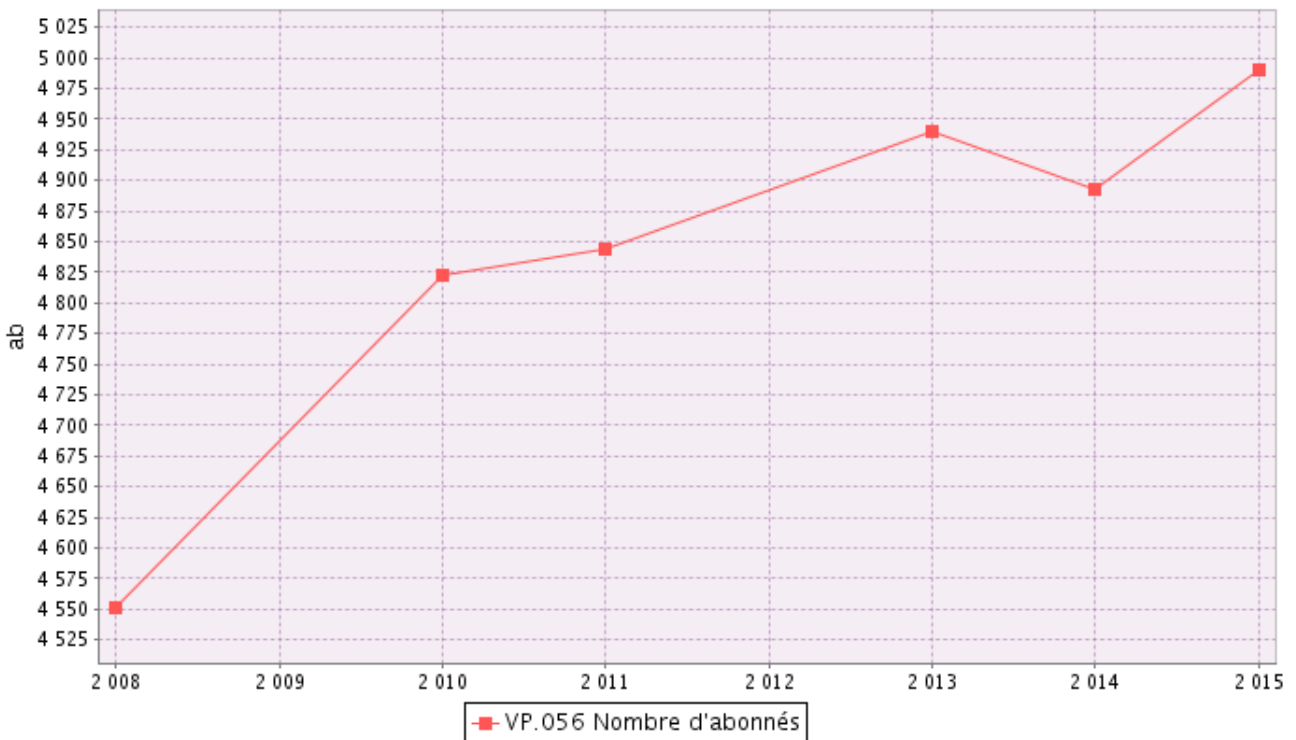
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
GRAULHET	4 893	4 990	2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50,4 abonnés/km au 31/12/2015 (49,42 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,42 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,4 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 120,06 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (93,11 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

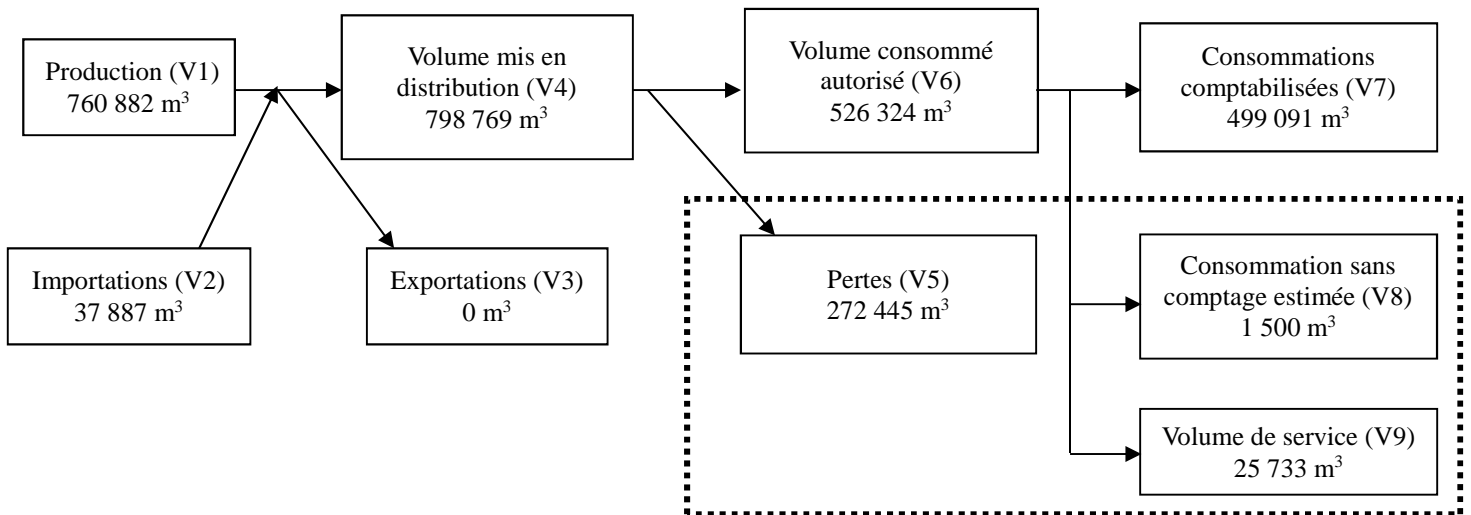
Le service public d'eau potable prélève 775 882 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (812 000 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Prise d'eau de la Fabrié (Dadou)	Eaux de surface	220m3/h	812 000	775 882	-4,4%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

## 1.6. Eaux traitées

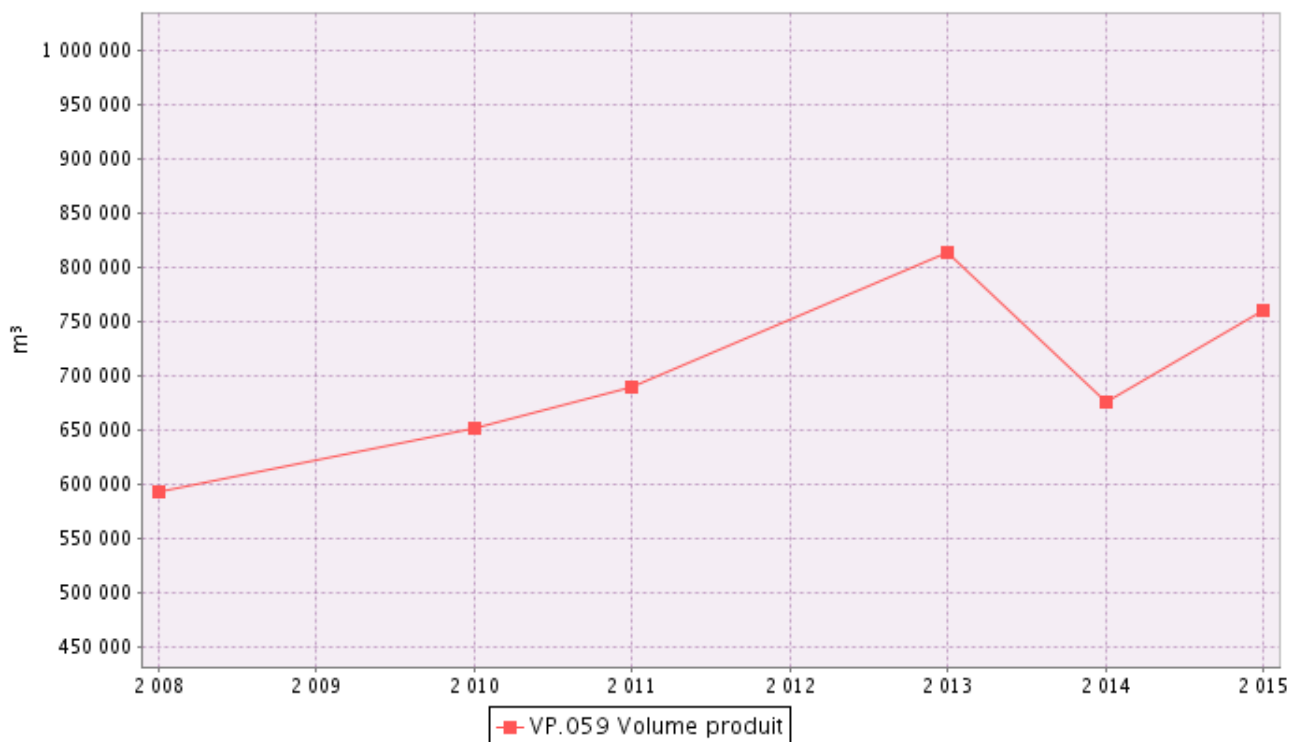
### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



### 1.6.2. Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes notamment lors du lavage des filtres).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Prise d'eau de la Fabrié (Dadou)	676 669	760 882	12,4%	80



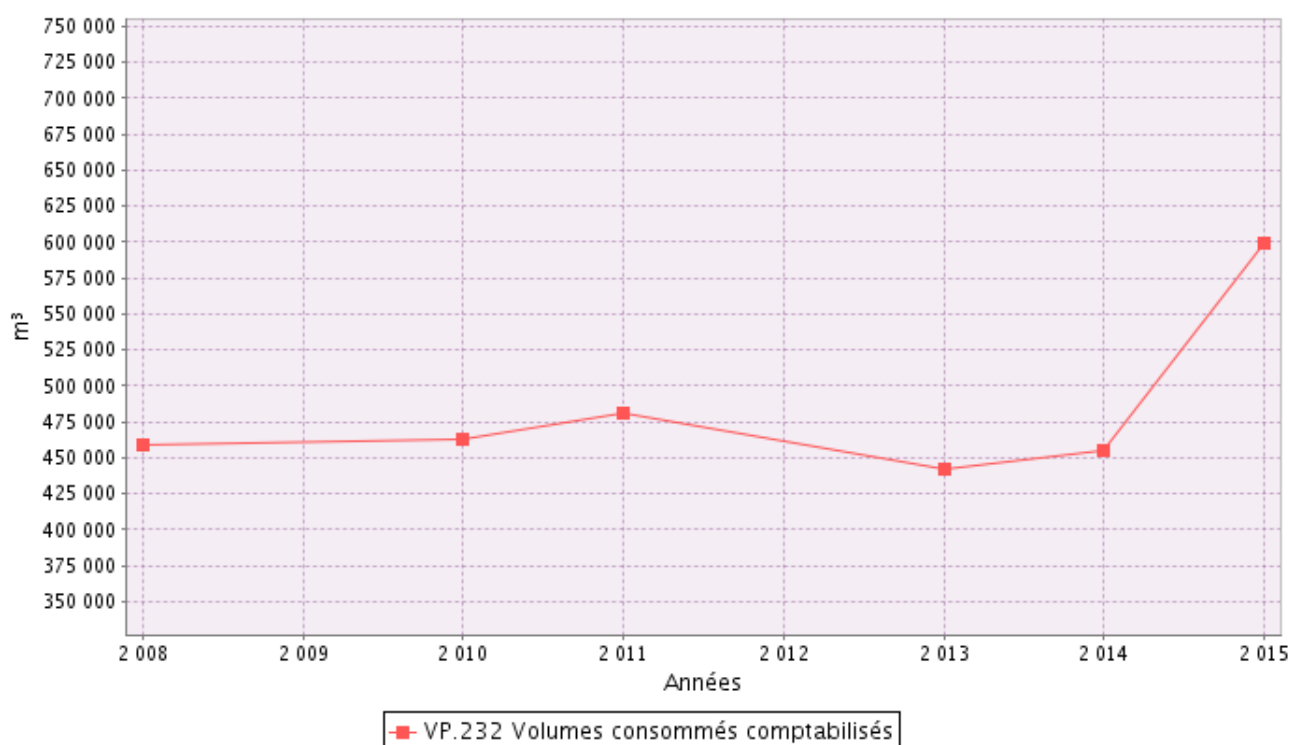
### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Syndicat du Dadou	59 566	37 887	-36,4%	80

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	405 551	549 091	35,4%
Abonnés non domestiques	50 048	50 000	0%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>455 599</b>	<b>599 091</b>	<b>31,5%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	7 500	1 500	-80%
Volume de service (V9)	55 000	25 733	-53,2%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	518 099	526 324	1,6%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 99 kilomètres au 31/12/2015 (99 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 40 € au 01/01/2015

40 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	70 €	73,5 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,17 €/m <sup>3</sup>	1,229 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(1)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,069 €/m <sup>3</sup>	0,069 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m <sup>3</sup>	0,315 €/m <sup>3</sup>

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

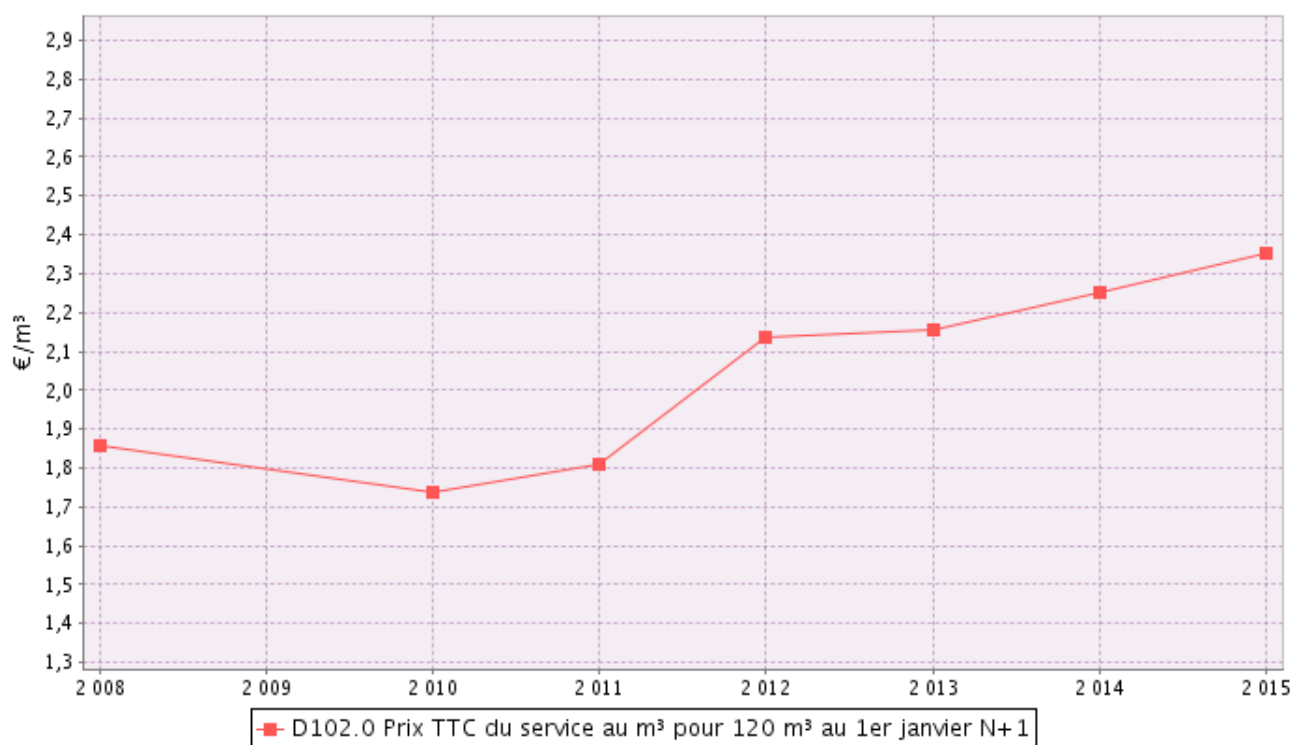
- Délibération n°2015-21 du 16/12/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable



## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	70,00	73,50	5%
Part proportionnelle	140,40	147,48	5%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	210,40	220,92	5%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,28	8,28	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	37,80	1,6%
TVA	14,07	14,69	4,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	59,55	60,76	2%
<b>Total</b>	<b>269,95</b>	<b>281,68</b>	<b>4,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,25</b>	<b>2,35</b>	<b>4,4%</b>



**ATTENTION :** l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle
- La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	945 918	1 081 723	14,4
<i>dont abonnements</i>	341 687	355 819	4,1
Recettes liées aux travaux	31 654	29 508	-6,8
Recettes Frais mise en service	15 375	7 000	-54,5
<b>Total des recettes</b>	<b>992 947</b>	<b>1 118 231</b>	<b>12,6</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 1 081 723 € (945 918 € au 31/12/2014).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	27	0	28	2
Paramètres physico-chimiques	27	1	31	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	92,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,3%	100%

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>105</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

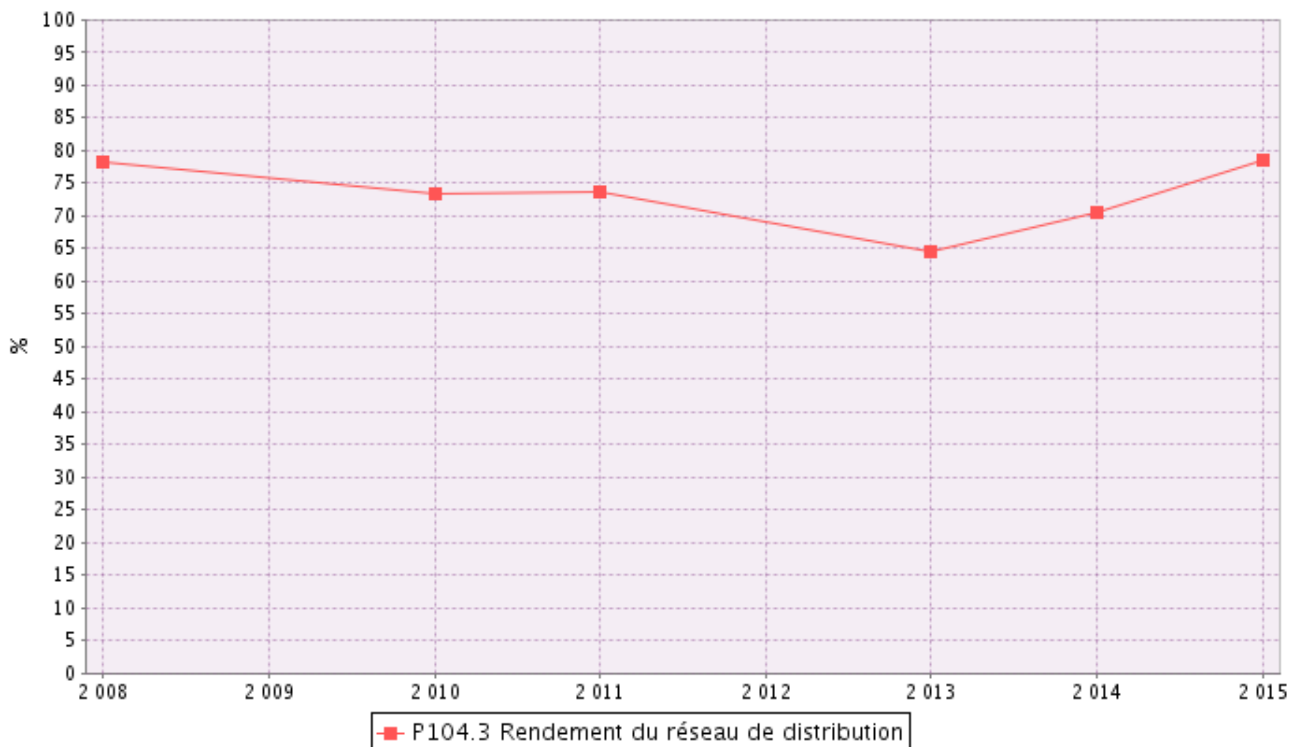
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	70,4 %	78,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	14,34	17,33
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	61,9 %	75 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

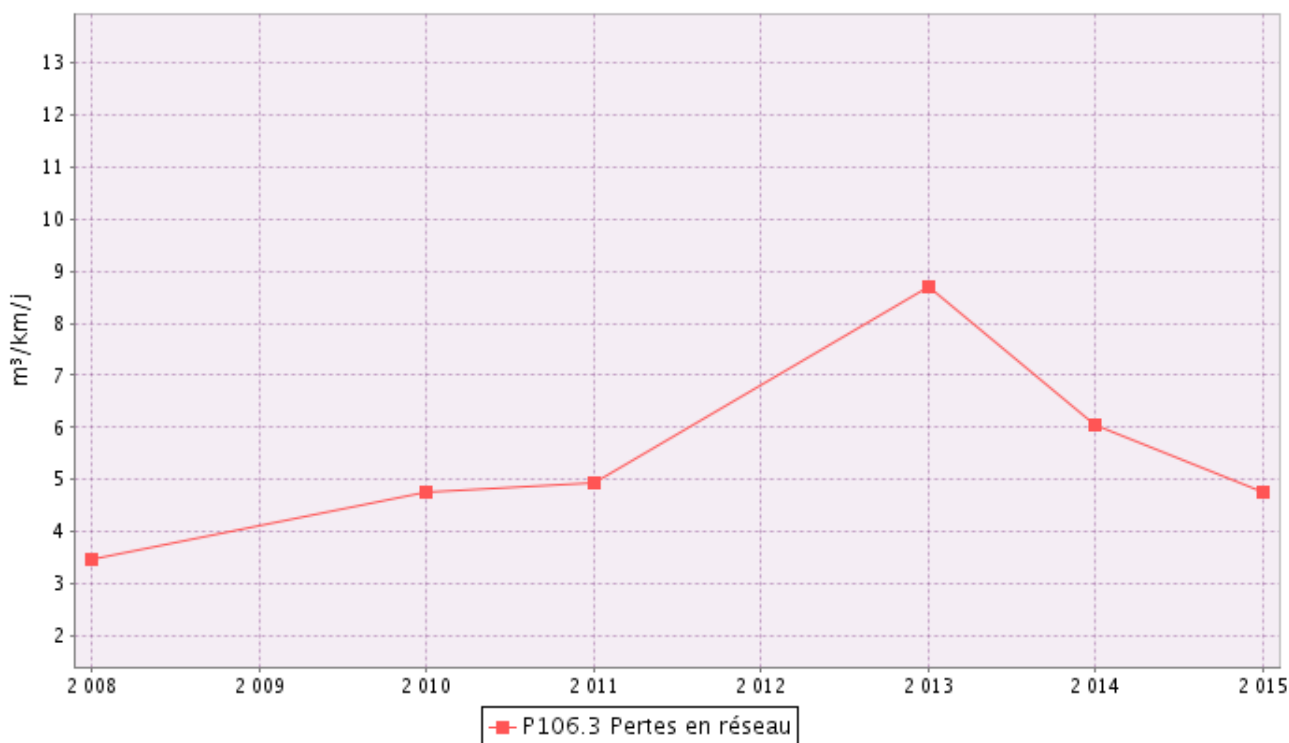
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,5 m<sup>3</sup>/j/km (7,8 en 2014).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 4,8 m<sup>3</sup>/j/km (6 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0	0,5	2,5	3,5	0

Au cours des 5 dernières années, 6,5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,31% (1,31 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2014).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Branchements en plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

<b>Branchements</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Nombre total des branchements	4947	4947
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	94	20
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	652	632
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	2%	0,4%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	13%	12,8%

### **4.2. Montants financiers**

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	380 224	39 924

### **4.3. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0

### **4.4. Amortissements**

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 119 115 € (121 680 € en 2014).

### **4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Raccordement du réseau d'Eau Potable au réseau « Interc'Eau Sud Ouest Tarnais » - Projet sous maîtrise d'ouvrage IEMN	7 200 000 €
Sectorisation et sécurisation du réseau d'eau potable	175 000 €



#### **4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Rue Guynemer : Renouvellement Conduite Eau (150 ml)	2015	50 000 €
Réhabilitation secteur Victor Hugo Nord (900 ml)	2016	135 000 €
Réhabilitation secteur Victor Hugo Sud (1700 ml)	2017	150 000 €
Suppression canalisation DN300 fonte Degove	2018	160 000 €
Réhabilitation secteur Truillarié Satgé (1 116 ml)	2019	250 000 €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

15 930 € ont été abandonnés et/ou versés à un fondsde solidarité, soit 0,0266 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0,0405 €/m<sup>3</sup> en 2014).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 761	12 072
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,25	2,35
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	92,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,3%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,4%	78,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	7,8	5,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	6	4,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,31%	1,31%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0405	0,0266

## **7. Commentaire général sur les données**

En 2015, le rendement du réseau s'est amélioré et atteint désormais 78% (70% en 2014). Cet engagement doit être maintenu et poursuivi. L'amélioration continue permet la réalisation d'économie sur le budget de fonctionnement et assure une meilleure qualité de service aux usagers. L'objectif fixé par la régie est l'atteinte de 85% de rendement avant 2020.

En fin d'année 2015, la régie a participé à l'appel à projets « réduction des fuites » lancé par l'Agence de l'Eau. Le dossier de la régie a été retenu et bénéficiera de 40% de subventions. Un programme de travaux pluri annuels sera engagé dès le second semestre 2016.

Enfin concernant le raccordement au réseau de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire, les travaux débiteront au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2016. La dernière tranche de travaux sera réalisée au printemps 2017.

# 8. Annexe : Résultats 2015 – analyses ARS



## L'ARS vous informe sur la qualité de votre eau

### Les résultats de l'année 2015

Gestionnaire : MAIRIE DE GRAULHET

Réseau : GRAULHET FABRIE

Bilans, synthèses, résultats d'analyses : retrouvez toute l'info sur la qualité de l'eau sur [www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr](http://www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr)

Pour éviter tout risque de contamination du réseau public il ne doit jamais y avoir connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles de l'eau potable de distribution.

Ne consommez jamais l'eau d'un puits ou d'une source sans vous être assuré au préalable de sa qualité.



Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



L'installation d'un adoucisseur sur le réseau d'eau froide n'a pas de justification sanitaire et peut présenter un risque de contamination bactérienne.

L'eau du robinet, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) via sa délégation départementale du Tarn.

Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2015, 31 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire départemental d'analyses du Tarn sur votre réseau nommé : **GRAULHET FABRIE**.

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

#### Les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'année 2015

- **Bactéries indicatrices de contamination fécale :** limites réglementaires de qualité : absence *E. Coli* et Entérocoque  
28 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.  
Aucune analyse(s) non-conforme(s) aux limites réglementaires de qualité.
- **Dureté :** concentration en calcium et magnésium dans l'eau  
Valeur moyenne mesurée : 11,2 °F (degré français).  
Eau douce.
- **Nitrates :** limite réglementaire de qualité : 50 mg/L  
Valeur moyenne mesurée : 10 mg/L et valeur maximale mesurée : 17 mg/L  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.
- **Aluminium :** référence réglementaire de qualité : 200 µg/L  
Valeur moyenne mesurée : 39 µg/L  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.
- **Pesticides :** limite réglementaire de qualité pour une molécule : 0,1 µg/L et limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules : 0,5 µg/L  
Un minimum de 228 molécules est recherché.  
Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : 0,06 µg/L.  
Pas de dépassement de la norme sur la période.
- **Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) :**  
Procédure terminée
- **Remarques particulières :** 2 analyses sur 28 ont été non-conformes aux références bactériologiques de qualité et 1 analyse a nécessité une restriction provisoire de l'usage de l'eau au cours de l'année.
- **Conclusion :** Globalement, eau de bonne qualité.

081000585